

## COMPTE-RENDU

Michel DUCLOT présente le programme des deux journées de colloque, et ouvre le colloque en présentant le projet européen. Au préalable, il rappelle les conditions de remboursement et la nécessité de retourner les demandes avec l'ensemble des justificatifs originaux avant le 15 décembre 2005 (ce qui a été fait).

- **Projet européen** : (Accord entre le CFN et la FFVoile, dans le cadre d'un projet sud européen).

Une aide de la CE pourra être demandée en vue d'une reconnaissance mutuelle des diplômes et, au-delà, d'échanger sur nos savoir-faire, voire de réfléchir à une certification commune. Les représentants italiens mentionnent 80 000 licenciés à la FIV et 40 000 participants encadrés dans les écoles, pour un même nombre d'habitants. La discussion met à jour l'intérêt de ces échanges internationaux, par ailleurs soutenus par le MJSVA <sup>(1)</sup>.

La nécessité d'anticipation, de lisibilité accrue et d'échange d'encadrement européen apparaît clairement. La libre circulation des emplois de services (directive BOLKENSTEIN) risque de s'appliquer rapidement ce qui impose d'accélérer les échanges, car le droit du travail s'applique. La FFVoile a simplifié le diplôme de moniteur fédéral avec des prérogatives liées au niveau technique des titulaires, lequel évolue au cours du temps.

- **Tour de table des représentants** :

**L'UCPA**, signataire d'une convention nationale, conserve en 2005 le lien avec la ligue d'**Aquitaine**. La formation croisière concerne essentiellement des bénévoles alors que la formation voile légère concerne plutôt des personnes à la recherche d'emploi. Les stagiaires formés gratuitement à partir du niveau technique offre un encadrement bénévole.

En **Languedoc-Roussillon**, la baisse reste sensible. Les formateurs (53 demandes pour 13 reçus) découvrent le nouveau règlement.

La ligue **Alpes Provence** confirme les plus bas seuils de candidatures en 2004 avec une reprise en 2005 du fait de l'éclaircissement de l'avenir et de l'effet motivateur de la future qualification ; cette mobilisation est particulièrement marquée sur le nouveau diplôme de moniteur fédéral. La ligue s'est rapprochée de la **Côte d'Azur** pour travailler ensemble sur cette mise en place.

En **Ile-de-France**, après les années noires 2002 et 2003, on note une reprise nette des formations de moniteurs. Concernant les entraîneurs, on met une saison pour les former et ils n'exercent que 2 ans. Concernant le BPJEPS, diplôme d'état de niveau IV, l'association des 4 ligues du nautisme est assez innovante et débouche sur des emplois. La ligue spécialise ensuite certains titulaires en les formant au diplôme d'entraîneur fédéral 1<sup>er</sup> degré. La formation commune entraîneurs et arbitres inclue des régatiers. Mais les arbitres deviennent de plus en plus jeunes.

En **Alsace**, les formations d'état sont abandonnées. Les diplômes fédéraux perdurent. Un travail d'actualisation des formations d'arbitres appuyé sur la définition des compétences, se met en place de manière qualitative.

---

<sup>1</sup> MJSVA : Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative

En **Rhône-Alpes**, une dizaine d'entraîneurs 1<sup>er</sup> degré (animateurs sportifs) s'ajoutent aux candidats BPJEPS formés à l'entraînement. Par ailleurs, une formation intégrale de l'entraîneur fédéral 2<sup>ème</sup> degré est soutenue financièrement par la Mission Nationale Formation de la FFVoile.

Les entraîneurs fédéraux 3<sup>ème</sup> degré s'engagent mais ne terminent pas.

Pour les moniteurs, le nouveau dispositif se met en place. Pour les formateurs, un stage de recyclage d'une quarantaine de formateurs a été réalisé.

Pour les arbitres, beaucoup rentrent et se perdent en chemin. En conséquence, la ligue organise un système de tutorat et de suivi pour limiter cette déperdition.

Les périodes de formation pratique précéderont les épreuves de certification. Le dispositif ainsi clarifié devrait limiter la perte en ligne observée jusque là. Le BPJEPS implique la ligue, organisme habilité. L'habilitation (DRDJS) est distincte des financement (Conseil régional).

Pour **Saint-Pierre et Miquelon** (Ligue N° 25) : le club organise tous les 3 ou 4 ans une formation de moniteurs. L'an dernier, Marc REINE est venu encadrer une convention avec la ligue Poitou-Charentes est souhaitée pour les fonctions d'arbitres et d'entraîneurs.

En **Bretagne**, le nombre de moniteurs et de formateurs se maintient. Le nouveau dispositif de formation sera mis en place en 2006. Une information sur le nouveau règlement reste souhaitable. Par ailleurs, 5 sports nautiques ont créé une structure de formation, après vérification des emplois potentiels. 50% des candidats aux formations fédérales de moniteurs ne paient pas leur stage. Attention à l'usage des sports nautiques qui, éprouvant des difficultés à certifier, "entrent en clandestinité de certification". Les difficultés d'utilisation des fonds du paritarisme en région montrent que ce ne sera pas facile et qu'il faut rester attentif à cette question. Il n'y a pas d'opposition de la ligue avec la FFVoile car on voit bien que les intentions sont communes.

La ligue a mis en place une formation d'entraîneurs 1<sup>er</sup> degré départementalisée. Une formation inter régionalisée d'EF2° se déroule à l'ENV en séquences de 2 journées. La VAE fonctionne bien pour les diplômés fédéraux, entraîneurs notamment.

La FPC, malgré un calendrier largement diffusé de l'offre de formations et des cotisations, reste peu utilisée. Les salariés se plaignent du manque de temps. (Bernard PORTE rapporte que les salariés arrivent parfois à préférer financer leur formation professionnelle plutôt que tenter laborieusement de bénéficier des fonds de la formation professionnelle).

En **Franche-Comté**, l'information sur le nouveau dispositif a été faite. Des questions sont fréquemment posées comme l'équivalence des niveaux techniques, l'avenir des formations fédérales et des diplômés d'état d'encadrement. (L'UCPA souligne la même inquiétude pour la formation des bénévoles, moniteurs croisière en particulier).

En **Poitou-Charentes**, on observe une forte baisse de candidatures de moniteurs du fait d'une information difficile à trouver. On note par contre une forte augmentation du MFC1°.

Pour les entraîneurs, la formation reste longue et se heurte aux problèmes de renouvellement des pratiquants compétiteurs. Le BEES 1° est maintenu mais s'implique peu sur le sportif (effet "35<sup>H</sup>"), tous les entraîneurs étant des professionnels. Les BEES passent tous la formation d'arbitre mais ne peuvent pas se faire valider in fine. Une attention particulière mérite d'être apportée à la sensibilisation pédagogique des arbitres afin de faciliter la pratique compétitive des plus jeunes.

Une discussion s'ouvre sur la problématique de formation des entraîneurs. La documentation technique se développe mais les dispositifs de formation restent parfois insuffisamment attractifs. Une réflexion de fond ("fondamentaux") demande à être engagée dans ce domaine.

En **Aquitaine**, la baisse des candidats moniteurs se maintient et s'explique par le déficit de candidatures voile légère sur l'UCPA Bombannes, lesquels sont plutôt des "clients" que des membres de clubs.

Le système prévoit une formation de pré qualification, ce qui "sauve les meubles" en anticipant la préparation des candidats. Une originalité : une formation comme "entraîneurs/moniteurs" complexe, avec gain de temps et soutien au développement sportif. En 2006, les moniteurs volontaires bénéficieront d'une formation de courte durée à la pédagogie sportive.

Les arbitres : CC régional : 6 – CC clubs : 7 – Jury régional : 2 – formateur d'arbitres : 3 maîtres de stage et 2 formateurs.

Le BPJEPS (Institut de formation UCPA) voit l'implication de la ligue dans le jury fonction.

(L'UCPA explique la baisse de fréquentation par une baisse de la demande et par des choix personnels des candidats).

Concernant les livrets de certification, la vérification de l'habilitation de la ligue d'origine reste importante. Le nombre de formateurs et d'évaluateurs pose le problème de la vérification. Le système existe dans les textes, mais le problème n'est pas pour autant résolu dans la pratique.

Pour les **entraîneurs**, des journées de FC ont été mises sur pied, encadrées par Bertrand DUMORTIER.

En **Guadeloupe**, le président de ligue fournit les renseignements utiles. Il se trouve confronté à former des publics non issus des clubs ; en effet, les passionnés des clubs, résidents, quittent l'île (les 18-20 ans) pour leurs études et rejoignent volontiers la Bretagne avant de revenir.

Une formation BPJEPS plurivalente voile et canoë kayak existe au CREPS. Les voileux répondent aux exigences du canoë kayak (de mer) alors que les payeurs éprouvent plus de difficultés en voile. Le BEES 1° a été abandonné.

Pour les arbitres : (12 cc, 7 juges et 7 Juges directs et régionaux). Une formation pour les nouveaux contenus d'enseignement a rassemblé 50 personnes. Pour les arbitres, les formateurs nationaux et stages implantés en Guadeloupe ne doivent pas ignorer la ligue qui doit pouvoir bénéficier de cette présence nationale.

Pour la **Lorraine**, la ligue reste demandeur de documentation fédérale.

Pour **Midi-Pyrénées**, l'activité, même modeste, se maintient. L'inquiétude (moniteurs) se porte sur les pré requis. Le manque de moniteurs (-4 en 2005) pourra s'alourdir. En tant que président de club, à 2 heures 30 de route de Toulouse pour les points les plus éloignés, l'encadrement des régates régionales pose problème. Un accord avec la ligue **Languedoc Roussillon** pourrait aider à résoudre cette difficulté.

Pour les **Pays de la Loire**, globalement, tout fonctionne bien. L'évolution du diplôme de moniteur fédéral remotive bien nos formateurs (43 présents lors du colloque régional formation en novembre). Il n'est pas question de rejeter l'ensemble du dispositif antérieur qui reste utilisé faute de mieux. Des questions demeurent. Les chiffres fournis sont relativement stables. Le creux des 2 dernières années se comble. La ligue partage les soucis de la ligue de Bretagne. Question : Passée la difficulté à intégrer les fonctions croisière, ceux-ci posent la question du MFC2°. Un flou réglementaire persiste par manque d'information officialisée (instruction fédérale) et/ou motivantes (convaincre).

La **Picardie**, 2000 licenciés, sans attrait touristique voile affirmé, assiste à un renouveau des moins de 16 ans pour aider leurs clubs ; or les 18-19 ans étudient en ville loin des plans d'eau. La difficulté s'accroît pour trouver les entraîneurs (les pratiquants récusent les formes de compétition proposées).

Pour le nouveau dispositif, il faut définir les critères d'entrée, réfléchir aux contenus et au niveau d'exigence des certifications (échanges entre régions) ; le défaut d'harmonisation entre régions posera des problèmes.

Les arbitres formés ne sont pas tous disponibles pour arbitrer les compétitions.

000

## BILAN NATIONAL

(cf. document en annexe : rapport d'activité 2005)

Michel DUCLOT présente les 4 grandes missions de la (co)mission formation dans leurs réalisations 2005 : dirigeants, entraîneurs (cadres techniques), formateurs de moniteurs et sportifs de haut niveau.

### A. Pour les dirigeants

Outre les publications, la demande de contacts de formation reste prégnante. En particulier pour la préoccupation de gestion financière des clubs. L'orientation nouvelle va vers une proximité et une augmentation du volume de dirigeants de clubs. L'écrit mérite en toutes hypothèses d'être accompagné d'un échange oral.

### B. Pour les cadres techniques (et entraîneurs)

Le retard d'engagement du 2<sup>ème</sup> cycle de formation de « Chef de projets » est expliqué ainsi que l'opportunité de report de la pratique programmé début 2006, après accord du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (DTN).

Les aides aux projets de formation d'entraîneur des ligues (ou groupement de ligues), aux formations de sportifs de haut niveau aux métiers d'encadrement à la logistique.

Depuis 2004, les aides aux sportifs de haut niveau sont formalisées par une convention signée par le président de la FFVoile et le SHN concerné, puis entérinées par le Conseil d'Administration. De plus, les présidents de clubs et de ligues concernés sont informés de l'existence de cette aide. Par principe, l'autorité nationale ne finance pas la totalité du coût, une partie résiduelle restant toujours au sportif. Un plan de formation à la pratique courante et professionnelle de l'anglais est d'ores et déjà engagé, à la demande du DTN, en vue de faciliter les échanges internationaux. Un forfait d'aide de 500 € l'an est proposé au CT et EN, selon les priorités retenues par le DTN.

### C. Formation de formateurs

La lisibilité du dispositif, obtenue à l'extérieur, semble encore "pécher" au niveau interne (FFVoile et clubs). Le conseil de perfectionnement, consolidé par une demande exprimée en Bureau Exécutif a souhaité que soient multipliées les voies de reconnaissance (certificat de qualification professionnelle, reconnaissance des diplômes fédéraux, sous statu quo avec les risques de soutien ministériel ou situation intermédiaire ; le certificat semblant mal adapté à certaines parties des besoins).

Au niveau fédéral, le dispositif est prêt à répondre aux évolutions. Le conseil d'administration pèsera le risque politique à choisir la ou les solutions à privilégier. Mais quoiqu'il en soit, le contenu de la certification des moniteurs est arrêté.

Concernant la croisière, nous sommes dans l'esprit de la directive 224 ; l'UCPA observe une difficulté à certifier le niveau technique, en particulier s'il n'existe aucune distinction entre les anciens 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés. Comment harmoniser la double certification croisière du diplôme de moniteur fédéral afin de ne pas laisser diverger le dispositif et le rendre illisible ?

La discussion pose le problème des modalités d'application du règlement actualisé du diplôme fédéral.

### D. Formation des sportifs de haut niveau

Elles concernent pour l'essentiel des niveaux de techniciens supérieurs et d'ingénieurs. Le suivi socioprofessionnel reste un dossier très lourd à gérer.

0o0

## **INTERVENTION de Jacques CATHELINÉAU et DISCUSSION**

(cf. document en annexe)

Jacques CATHELINÉAU présente et analyse les chiffres clés de la formation sur la période des dix dernières années (cf. rapport en annexe). Les données présentées apportent une discussion de fond sur l'évolution des pratiques et de leur encadrement.

Le résultat des certifications délivrées montre clairement la prégnance de la demande économiquement solvable (moniteurs). Les données doivent être rapportées à la durée. 74% (moniteurs) encadrent 150000 stagiaires dans les clubs ; 5% (entraîneurs) à plus longue durée de vie encadrent environ 10000 compétiteurs, le plus souvent jeunes. La difficulté à former des compétiteurs pourrait s'accroître avec l'application de la CCNS et impose de se pencher sur la relance du bénévolat (animateurs sportifs).

Ceci étant, les chiffres posent la question des quotas d'encadrement : le bilan des championnats de France espoirs montre un déficit quantitatif et qualitatif d'encadrement des jeunes sportifs.

Dans le même temps, il existe un déficit de demande en formation. Les fluctuations les plus fortes correspondent à la diffusion d'une incertitude relative à la reconnaissance du diplôme recherché de moniteur fédéral. A l'inverse, on remarque que le nombre de diplômés de MFC2° augmente sur la période, du fait notamment de sa forte composante bénévole.

Au-delà de l'incertitude liée à la reconnaissance du diplôme fédéral (erreur d'appréciation), il convient aussi d'apprécier l'évolution du rapport entre l'investissement (coût et durée de la formation) et la rentabilité à terme. Aujourd'hui, le coût dépasse le premier mois de salaire au SMIC. Les réflexions de techniciens conduisent souvent à durcir les conditions d'accès plutôt qu'à les ajuster. Il faut y prendre garde. On peut également comparer cette chute avec la baisse des pratiques qui joue plutôt sur les candidats compétiteurs.

Le besoin d'encadrement occasionnel reste stable et le fléchissement des écoles débute en 2001 et reste moins marqué que celui-là. De plus, avec l'abaissement de l'âge des pratiquants, le taux d'encadrement augmente.

Il conviendra de comparer cette courbe avec celle des délivrances de diplômes d'état et de leur embauche. Par ailleurs, existe-t'il une difficulté des clubs à générer des aides moniteurs qui fidélisent les jeunes ? Les Glénans confirment la difficulté à trouver des candidats en même volume qu'auparavant. Cela impose probablement une clarification de la notion de projet associatif et de l'offre globale proposée aux jeunes pratiquants, lesquels ne doivent pas être découragés. On observe des évolutions des pratiques, du bénévolat, des financements qui méritent d'interroger le "projet de club".

Les politiques fédérales en faveur du sport de compétition ont des effets marqués dans l'observation.

Sur l'évolution du nombre des certifications d'entraîneur (fédérales délivrées), le DTN a adopté le principe de validation des compétences des entraîneurs nationaux par le diplôme d'entraîneur fédéral 3<sup>ème</sup> degré. Il faut impérativement trouver des formes de certifications adaptées aux jeunes sportifs. Les Glénans observent un léger déficit à trouver des formateurs, notamment des tuteurs. Il convient peut-être d'enquêter sur les entraîneurs présents aux prochains championnats de France espoirs.

## CONCLUSIONS

Suite à une question, Jacques CATHELINÉAU présente l'appel à contribution pour la formation des entraîneurs (document en annexe). L'entraîneur 2<sup>o</sup> FFVoile inclut le moniteur FFVoile (reconnaissance). Les prérogatives sont plus réduites pour le 1<sup>er</sup> niveau (animateur). Enfin, il existe une volonté de cibler des candidatures aux concours publics sur une longue durée (anticipation).

Les propositions émanant du colloque sont les suivantes :

- Etablir un calendrier national des formations.
- Site Internet FFVoile à actualiser:
  - Notamment, le texte actualisé du diplôme de moniteur FFVoile n'est pas facile à trouver,
  - Le texte 1999 y figure encore,
  - Le texte intégral formation n'est pas inclus.
- Informations des CRF
  - Réunion d'information (administrative) dès le début de l'année 2006 à la FFVoile, notamment la transformation d'un diplôme FFVoile (monitorat article 8) : le 5 janvier 2006.
- Régularité de la demande de formation : **motiver, rassurer, éclaircir**.
  - Sur le thème de la responsabilité au sein des clubs nautiques (associatifs),
  - Point juridique sur la jurisprudence en matière de responsabilité : (Bernard DAVID).
- Source d'information
  - Accès peu accessible au site (<http://www.ffvoile.org/FfvHtml/accueil.asp>).
- Formation des dirigeants en Guadeloupe : souhait de la ligue.
- Appel à désignation de référents régionaux pour la CCNS.
- Application du règlement du diplôme de moniteur fédéral FFVoile :
  - Disposer d'une latitude en 2006. Il faut que la période transitoire soit étendue à l'année 2006. De facto, Michel DUCLOT rappelle que les dispositions contraires sont abrogées (arrêt de la période transitoire fin 2006). La FFVoile restera attentive à ce que le tuilage ne pénalise pas les stagiaires engagés dans les formations antérieures qui doivent pouvoir être menées à terme.
- Formation des formateurs :
  - Une journée de regroupement des contributeurs (B3) le 15 février 2006, à la FFVoile,
  - Un stage national de 4 jours du 28 au 31 mars 2006 (lieu central à confirmer).

Le colloque national de la formation FFVoile 2006 se déroulera le samedi 2 et le dimanche 3 décembre 2006 à Paris.

## Annexes

- Liste des participants
- Tableau des qualifications fédérales délivrées en 2005
- Bilans décennal (moniteurs) et septennal (entraîneurs) des qualifications fédérales (tableaux)
- Rapport annuel d'activité "FORMATION" 2005
- Liste des responsables de CRF (actualisée en déc. 2005) :